



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1141

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Bioforce - Année 2009**

service : **Direction des relations internationales**

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pilon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009**Délibération n° 2009-1141**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Bioforce - Année 2009**

service : Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Acteur phare de la solidarité internationale dans l'agglomération lyonnaise, et organisme unique en son genre, Bioforce organise des formations aux métiers spécifiques de l'humanitaire et du développement.

Cet organisme non gouvernemental (ONG) a été créé par le docteur Charles Mérieux, en 1983, à la suite de la vaccination de masse qu'il avait su réaliser au Brésil pour juguler une épidémie de méningite.

Bioforce a mis en place une formation originale de logisticiens professionnels, capables d'intervenir pour des opérations à caractère sanitaire ou humanitaire. Pour pouvoir répondre à l'ensemble de ces objectifs, Bioforce emploie 40 agents permanents et peut mettre à disposition environ 60 intervenants pour diverses structures.

Depuis plus de 25 ans, Bioforce s'adapte aux besoins de professionnalisation de l'humanitaire en vue d'œuvrer avec l'efficacité souhaitable, dans les situations de crises de plus en plus nombreuses, de plus en plus complexes.

Dans le cadre de son activité de formation, Bioforce a créé plusieurs cursus : quatre formations longues (logisticien, administrateur, gestionnaire de projet, technicien de l'eau et de l'assainissement de la solidarité internationale), un master européen "programme de management d'actions humanitaires" en partenariat avec l'Université de Liverpool, et trois formations sur la sécurité en zone sensible pour des professionnels en activité.

L'association assure également des interventions pédagogiques au profit de nombreux ONG, du Centre européen de santé humanitaire, du Syndicat national de l'aide médicale urgente (Samu), de l'Agence France Presse, d'Universités, et ses compétences techniques lui permettent de mener des missions d'expertise et d'ingénierie pédagogique pour l'Organisation Mondiale de la Santé, Véolia Environnement, Toyota, la Fondation Abbé Pierre, Sanofi Pasteur, etc.

L'équipe Orientation Professionnelle de Bioforce propose enfin un service, sorte "de centre de ressource sur l'orientation sur les métiers de la solidarité" ouvert à tous ceux qui souhaitent construire un projet professionnel en solidarité, département en plein développement qui a accompagné en 2008 plus de 800 jeunes.

Bioforce mène des actions visant à accroître les compétences des acteurs de santé publique en Afrique. Le centre d'expertise en logistique de santé à Bobo Dioulasso a pour objectif de pérenniser des sessions de formation pour les professionnels de la santé des pays africains de la zone sub-saharienne. Ce projet ambitieux reconnu par les hautes instances chargées de la santé contribue à pallier les insuffisances graves actuelles qui nuisent à l'efficacité des programmes de santé publique sur ce continent et, par voie de conséquence, au développement économique. Un programme de formation de type "logisticien de santé" permet aux médecins africains restés exercer sur place d'être secondés dans de multiples tâches matérielles et de jouer pleinement leur rôle.

L'activité et la philosophie d'action de Bioforce s'inscrivent pleinement dans les objectifs de soutien à la solidarité internationale poursuivis par la Communauté urbaine dans l'agglomération, à l'échelle nationale, et en lien avec ses partenaires du Sud.

Depuis plusieurs années, Bioforce a ainsi maintenu son ancrage sur la commune de Vénissieux où la majorité des stagiaires résident. Chacun de ces stagiaires doit d'ailleurs, durant son cursus, conduire un projet de solidarité locale qui permet de renforcer les liens et la coopération avec les associations locales et d'ouvrir Bioforce à la population de l'agglomération lyonnaise.

Bioforce vient également de voir son action de solidarité internationale reconnue à travers la réalisation d'un documentaire coproduit par France 3, la chaîne Public Sénat et France 5 intitulé "Profession humanitaire" qui sera un atout supplémentaire pour le rayonnement de cette institution.

Dans le cadre des actions menées par Bioforce, la Communauté urbaine a accordé au profit de cette association une subvention de 25 000 € en 2008. Il est proposé au Conseil de reconduire ce soutien pour un montant identique en 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Bioforce pour l'année 2009,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Bioforce définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 04 - opération n° 1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.